



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

***RECUEIL***

***DES***

***ACTES ADMINISTRATIFS***

***RECUEIL***

**Du 30 novembre 2021**



**PRÉFET DU VAL-DE-MARNE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Du 30 novembre 2021**

***SOMMAIRE***

**SERVICES DE LA PRÉFECTURE**

**Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial - BCIT**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b><u>INTITULÉ</u></b>	<b>Page</b>
<b>2021/4251</b>	<b>30/11/2021</b>	Portant délégation de signature à Mme Martine LAQUIÈZE, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses	<b>4</b>



**PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial - BCIIT**

**ARRÊTÉ N° 2021 / 4251**

**Portant délégation de signature à Mme Martine LAQUIÈZE,  
Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses**



**La Préfète du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 24 août 2016 nommant Madame Martine LAQUIÈZE, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses ;
- VU** le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBault en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;
- SUR** proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** Délégation est donnée à Mme Martine LAQUIÈZE, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, requêtes juridictionnelles, décisions engageant les crédits de l'Etat et documents relevant des attributions de l'État dans l'arrondissement de L'Haÿ-les-Roses à l'exception des actes suivants:

- déclinatoires de compétences
- arrêtés de conflit
- mémoires introductifs d'instance
- réquisitions du comptable public
- recours déférant au Tribunal administratif les actes des collectivités territoriales ou de leurs établissements en application des articles L2131-3 et L3132-1 du code général des collectivités territoriales

- recours déférant à la Chambre régionale des comptes les actes financiers des collectivités territoriales ou de leurs établissements en application des articles L232-1, R232-2 et R232-3 du code des juridictions financières
- réquisitions de la force armée

**ARTICLE 2 :** Subdélégation est donnée, en outre, à Mme Martine LAQUIÈZE, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses à l'effet de signer les décisions relatives à la commission consultative d'aide aux riverains de l'aéroport d'Orly ainsi qu'à la Commission consultative de l'environnement d'Orly.

**ARTICLE 3 :** Délégation est donnée, en outre, à Mme Martine LAQUIEZE, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses à l'effet de signer, viser ou approuver tous documents, correspondances ou décisions relevant des attributions de l'État dans le département du Val-de-Marne se rapportant aux matières suivantes :

- habitat : élaboration et suivi du plan départemental d'éradication de l'habitat indigne, coordination des actions des services compétents en matière de lutte contre l'insalubrité et signature des procès-verbaux et décision du CODERST « insalubrité ».

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine LAQUIÈZE, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses, la présente délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par M. Bachir BAKHTI, Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne.

**ARTICLE 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine LAQUIEZE, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses, la délégation donnée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, sera exercée, pour les affaires relevant de leur mission ou bureau respectif, et à l'exclusion des décisions, actes d'autorité et correspondances aux élus locaux valant décision, par :

- Mme Elisabeth SIMONNET, Attachée, chef du Bureau de l'Accueil et du Séjour des Etrangers et, en son absence ou en cas d'empêchement à :
- Mme Carole BUGEAU, Attachée, adjointe au chef du bureau ;
- M. Pascal BURLLOT, Attaché principal, chef du Bureau de la Réglementation générale.

Mme Elisabeth SIMMONET, Mme Carole BUGEAU et M. Pascal BURLLOT seront également habilités à signer :

- les autorisations de transport de corps et d'urnes cinéraires en dehors du territoire métropolitain et les dérogations au délai légal d'inhumation et de crémation des corps ;
- les habilitations des entreprises privées de pompes funèbres et de leurs établissements secondaires ;
- la délivrance des récépissés de déclaration des associations.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine LAQUIEZE, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses, de Mme Elisabeth SIMMONET, de Mme Carole BUGEAU, de M. Pascal BURLLOT, délégation est également donnée à M. Victor JACOLY, chargé de mission et Mme Christine TEILHET, chargée de mission afin de signer :

- les autorisations de transport de corps et d'urnes cinéraires en dehors du territoire métropolitain et les dérogations au délai légal d'inhumation et de crémation des corps ;
- les habilitations des entreprises privées de pompes funèbres et de leurs établissements secondaires ;
- la délivrance des récépissés de déclaration des associations.

**ARTICLE 6 :** L'arrêté n° 2021/660 du 1<sup>er</sup> mars 2021 est abrogé.

**ARTICLE 7 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture et la Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 30 novembre 2021

**La Préfète du Val-de-Marne**

**Signé**

**Sophie THIBault**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

**POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :**

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne  
Direction des Ressources Humaines  
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle  
94038 CRETEIL Cedex**

*Les actes originaux sont consultables en préfecture*

**Le Directeur de la Publication**

**Madame Mireille LARREDE**

**Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture  
Publication Bi-Mensuelle**

**Numéro commission paritaire 1192 AD**